



# L'HARMONISATION DU DROIT EUROPÉEN : L'OUBLIÉE DES **EUROPÉENNES 2024!** L'ANALYSE

*Analyse des réponses des candidats français têtes de liste aux élections européennes sur l'harmonisation du droit européen (Code européen du droit des affaires, droits parents-enfants lors de divorces intra européens)*

*Auteurs :  
Isabelle Négrier  
Charlotte Lacombe*

*Juillet 2024*

<b>INTRODUCTION</b>	<b>2</b>
<b>I. LE DROIT EUROPÉEN DES AFFAIRES</b>	<b>3</b>
I.1. VUE D'ENSEMBLE EN EUROPE	3
I. 2. LE CODE EUROPÉEN DES AFFAIRES	5
<b>II - LE DROIT PRIVÉ : LES DROITS DU PARENT ET DE L'ENFANT</b>	<b>6</b>
II. 1. VUE D'ENSEMBLE EN EUROPE	6
II. 2. LE COMBAT DE GAËL COSTE-MEUNIER : UNIQUE CANDIDAT TÊTE DE LISTE À DÉFENDRE CE SUJET EXCLUSIVEMENT EUROPÉEN	6
<b>III - LES RÉPONSES DES CANDIDATS TÊTES DE LISTES AUX EUROPÉENNES 2024, INTERROGÉS PAR ISABELLE NÉGRIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE D'EUROPANOVA</b>	<b>8</b>
<i>Léon Deffontaines, Parti communiste français</i>	8
<i>Raphaël Glucksmann, Place publique</i>	8
<i>Guillaume Lacroix, Parti radical de Gauche</i>	8
<i>Yann Wehring, Écologie positive</i>	8
<i>Marine Cholley, Équinoxe</i>	9
<i>Hélène Thouy, Parti Animaliste</i>	9
<i>Jean-Marc Governatori, Écologie au Centre</i>	9
<i>Laure Patas d'Illiers, Europe Démocratie Espéranto</i>	9
<i>Gaël Coste-Meunier, Défendre les enfants</i>	9
<i>Caroline Zorn, Parti Pirate</i>	9
<i>Audric Alexandre, PACE</i>	9
<i>Jean Marc Fortané, Une Autre Europe</i>	10
<i>Philippe Ponge, Décidons Nous-Mêmes</i>	10
<i>Valérie Hayer, Renaissance</i>	10
<i>Édouard Husson, Rester libre</i>	10
<i>Jean Lassalle, Alliance Rurale</i>	10
<i>Georges Renard-Kuzmanovic, Nous le peuple</i>	10
<i>Jordan Bardella, Rassemblement National</i>	10
<i>Marion Maréchal, Reconquête</i>	11
<i>Florian Philippot, Les Patriotes</i>	11
<i>Antonin Duarte, Les Écologistes</i>	11
<i>Thierry Paul Valette, Europe Équitable</i>	11
<i>Gilles Mentré, Union Le Centre</i>	11
<i>Yves Gernigon, Parti Fédéraliste Européen</i>	11
<b>CONCLUSION</b>	<b>14</b>
<b>BIOGRAPHIES</b>	<b>15</b>
Des candidats têtes de listes aux Européennes 2024	15
Les candidats suivants ont été auditionnés par EuropaNova mais n'ont finalement pas été candidats aux élections européennes 2024	19
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>20</b>
<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>21</b>

# INTRODUCTION

Les élections européennes du 9 juin 2024, auraient pu être l'occasion d'aborder des sujets exclusivement et imminemment européens, qui font avancer l'Europe face à une concurrence mondiale exacerbée.

Ce rendez-vous européen n'a pas eu lieu.

Les sujets européens, tels que le droit des affaires, les droits parents-enfant et l'harmonisation du droit concernant les divorces intra européens et la garde de l'enfant, n'ont quasiment pas été abordés par les candidats censés défendre le droit des presque 450 millions d'Européens. Les sujets les plus débattus ont été orientés sur les problématiques nationales.

Lorsque la question d'une harmonisation du droit européen a été abordée par EuropaNova, avec les candidats français têtes listes, elle a plutôt fait l'objet d'un rejet automatique des normes européennes, jugées trop nombreuses et contraignantes. Spontanément aucun des candidats interrogés n'a priorisé son action parlementaire sur l'harmonisation du droit en Europe.

EuropaNova défend l'harmonisation du droit européen.

## I. LE DROIT EUROPÉEN DES AFFAIRES

### I.1. VUE D'ENSEMBLE EN EUROPE

« *Aujourd'hui, c'est le décrochage du décrochage, on ne peut plus attendre* », déclarait l'ancien Premier ministre italien Enrico Letta et co-fondateur d'EuropaNova avec Guillaume Klossa, à propos du marché unique européen. En effet, en avril dernier, Enrico Letta présentait aux dirigeants des Vingt-Sept pays de l'Union européenne, le rapport, qu'il a dirigé où a été associé EuropaNova sur l'avenir du marché unique<sup>1</sup>. Lors de

ce Conseil européen extraordinaire réuni à Bruxelles, Enrico Letta a alerté les chefs d'État et de gouvernement du retard que prenait l'économie européenne par rapport aux États-Unis et autres grandes puissances économiques. Le rapport a proposé un certain nombre de mesures afin de réformer le marché unique européen et de lutter contre son décrochage compétitif et son déclin économique.

---

<sup>1</sup> Mathieu QUENTIN, « Marché unique : l'ancien premier ministre italien Enrico Letta présente ses propositions aux Vingt-Sept pour éviter le

---

décrochage de l'économie européenne », Toute l'Europe

Pour rappel, le marché intérieur, créé en 1993 a pour objectif de garantir la libre circulation des biens et des personnes au sein de l'Union européenne, afin de stimuler la croissance économique, l'essor culturel et d'assurer le bien commun des ressortissants.

Le marché intérieur est un espace de prospérité et de liberté qui permet d'avoir accès aux biens, aux services, aux débouchés économiques et aux richesses culturelles. Le but réside toujours dans cette nécessité d'assurer des avantages aux consommateurs et aux entreprises de l'Union et de les renforcer toujours plus.



Isabelle Négrier, Directrice générale d'EuropaNova et Enrico Letta, ancien Premier ministre italien et co-fondateur d'EuropaNova avec Guillaume Klossa lors de la préparation du rapport « *Much more than a Market* », à Berlin en janvier 2024.

Seulement, cet espace de prospérité est encore peu pris en main par les citoyens et entrepreneurs européens. Les Européens s'investissent et s'engagent encore que très peu au sein du marché unique. Seule une minorité d'acteurs européens bénéficie des avantages du marché de manière concrète. Seulement trois millions

d'Européens seulement (sur 447 millions d'habitants) travaillent dans un pays européen qui n'est pas leur pays d'origine. De plus, seulement 17% des petites et moyennes entreprises (PME) en Europe profitent des avantages offerts par le marché unique.

Le rapport propose d'élargir les domaines d'intervention du marché intérieur. Lors de sa création, par Jacques Delors en 1993, trois secteurs ont volontairement été mis de côté par les dirigeants de l'époque : l'énergie, les télécoms et les marchés financiers.

Si cela pouvait fonctionner et convenir à l'époque, le contexte économique mondial et européen a profondément changé. D'une Europe des Sept, nous sommes passés à une Europe des Vingt-Sept. L'Union européenne se doit d'évoluer continuellement, en repensant ses structures et ses approches, pour faire face aux défis et enjeux contemporains. C'est pourquoi, EuropaNova défend l'idée d'une harmonisation du droit européen dans ces domaines.

C'est dans ce contexte économique et juridique que le co-fondateur d'EuropaNova, Enrico Letta propose dans le rapport « *Much more than a Market* », la création d'un Code européen de droit des affaires. Il se rejoint de fait au projet entrepris par l'Association Henri Capitant et ses partenaires, dont EuropaNova. L'Association a présenté le 29 septembre 2023 à Rome la première monture d'un Code européen des affaires, en présence de nombreux partenaires venus de toute l'Europe dont Isabelle Négrier, d'EuropaNova et orchestré par Philippe Dupichot.



*Avec la présence d'Antonio Biasi ; Philippe Dupichot, Président de l'Association Henri Capitant, Julien Fouchet ; Isabelle Négrier d'EuropaNova ; La Fondation Friedrich Naumann, La Fondation pour le droit continental, L'association pour l'unification du droit des affaires en Europe et Studio Valla et de l'Association des Amis pour le droit continental.*

Le rapport du premier Conclave européen, piloté par EuropaNova et présidé par Guillaume Klossa en novembre 2023 affirme la volonté d'un marché unique fort et compétitif, avec l'institutionnalisation d'un Code européen du droit des affaires.

*« Le marché unique devrait être exploité plus efficacement dans ce domaine pour réaliser de réelles économies d'échelle et créer des conditions favorables à l'innovation. La mise en œuvre rapide d'un Code européen du droit des affaires facilitera la vie quotidienne et l'expansion des entreprises. La création d'une union du marché des capitaux pour fournir un financement privé adéquat à nos entrepreneurs les plus innovants afin de les inciter à rester sur le continent est essentielle. Le financement et les achats nationaux et paneuropéens devraient aider à tirer parti de notre démographie et de nos marchés*

*internes pour développer des plateformes numériques européennes et, plus généralement, des entreprises disruptives dans des secteurs spécifiques »<sup>2</sup>.*

Pour EuropaNova, la création de Code européen des affaires, du commerce et des entreprises est fondamental pour simplifier le droit européen des affaires aux entrepreneurs européens.

## I. 2. LE CODE EUROPÉEN DES AFFAIRES

Le projet d'un code européen des affaires naît d'un premier travail de recherche et d'inventorisation de l'Association Henri Capitant en la matière. Publié en 2016, l'ouvrage « La construction européenne en droit des affaires, acquis et perspectives » dresse le bilan des acquis et insuffisances des normes de l'Union européenne en droit des affaires.

À la suite de cette première publication, l'Association Henri Capitant entreprend en 2017 avec le soutien de la Fondation pour le droit continental et de nombreux partenaires, dont EuropaNova l'élaboration d'une première monture d'un Code européen de droit des affaires.

L'Association s'est associée avec un certain nombre d'acteurs de la société civile, d'entrepreneurs engagés et plus de 200 juristes afin de faire émerger ce projet. Celui-ci est plutôt porté par le monde des entreprises et des juristes. Cette initiative s'est faite grâce au bénévolat privé, en dehors de toute

<sup>2</sup> Extrait du rapport du Conclave

demande politique nationale ou européenne.

Le Code européen des affaires est présenté le 29 septembre 2023 dans l'enceinte de la Représentation du Parlement européen à Rome. Il s'agit d'un lieu lourd de sens pour la communauté européenne. En effet, c'est entre ces murs, que les fondements d'une « union sans cesse plus étroite entre les peuples » ont été posés, le 25 mars 1957, lors de la signature des Traités de Rome.

Cette première monture représente une avancée historique, d'intérêt général. Il s'agit d'une initiative puissante et facilitante pour tous les Européens.

Le but premier étant de faciliter la vie des entrepreneurs à l'échelle européenne, rendre intelligible pour ceux-ci les nombreux droits nationaux de l'Union et harmoniser in fine ces droits.



*EuropaNova a été invitée en juillet 2023 à participer aux universités d'été de la Fondation du droit continental. Isabelle Négrier en présence d'Anne-Charlotte Gros, Directrice générale de la Fondation*

## II - LE DROIT PRIVÉ : LES DROITS DU PARENT ET DE L'ENFANT

### II. 1. VUE D'ENSEMBLE EN EUROPE

En matière de droits de garde et de visite de l'enfant, en cas de divorce intra européen, chaque pays de l'Union européenne dispose de ses propres règles, normes et législations. Au sein de l'Union européenne, il n'existe pas de droit européen qui viendrait harmoniser les normes nationales. Ce sont donc les tribunaux nationaux des pays concernés et la législation nationale qui détermine quel parent aura la garde de l'enfant, si celle-ci sera partagée ou exclusive, les questions d'éducation ainsi que la gestion des biens de l'enfant, ...

Des règlements sont néanmoins adoptés à Bruxelles afin de faciliter ces procédures. Dans ce domaine, le règlement Bruxelles II ter, applicable à partir du 1<sup>er</sup> août 2022, introduit des modifications au premier règlement sur le sujet : règlement Bruxelles II bis, premier cadre législatif pour les affaires de divorce et de responsabilité parentale au sein de l'UE. Les modifications visent à améliorer la coopération entre les autorités judiciaires et les autorités centrales des États membres de l'UE en matière de responsabilité parentale et garde des enfants.

Malgré une lente et relative légifération des institutions européennes sur le sujet, les procédures en cas de divorce intra européen sont longues. Les tribunaux nationaux se rejettent mutuellement la responsabilité et défendent les droits de leur citoyen.

## II. 2. LE COMBAT DE GAËL COSTE-MEUNIER : UNIQUE CANDIDAT TÊTE DE LISTE À DÉFENDRE CE SUJET EXCLUSIVEMENT EUROPÉEN

une [charte](#) européenne pour la défense des droits des enfants.

Un seul candidat français, tête de liste, a décidé de faire d'un sujet exclusivement européen son fer de lance pour les élections européennes 2024. Il s'agit de Gaël Coste-Meunier.

Depuis 2011, ce dernier cherche à récupérer la garde de sa fille franco-polonaise, qui ne peut voir qu'une fois par mois. Les contacts de très courtes durées et espacés dans le temps ne permettent pas au père et à sa fille de nouer une relation stable et pérenne.

De fait, Gaël Coste-Meunier dénonce une aliénation parentale de son ex-conjointe sur sa fille. Les contacts pour joindre sa fille sont devenus inexistantes depuis 2023, malgré les efforts continus du candidat tête de liste pour rendre visite à sa fille en Pologne.

Son parti politique « Droit du parent et de l'enfant » rassemble plusieurs organisations et associations de défense des droits de l'enfant, en cas de divorces intra européens. Gaël Coste-Meunier souhaite défendre *“la résidence alternée égalitaire”* et lutter *“contre l'aliénation parentale qui consiste, pour un parent, à se servir de l'enfant pour nuire à l'autre parent”*<sup>3</sup>.

Avec son association « Défendre les enfants », Gaël Coste-Meunier publie

---

<sup>3</sup> Xavier. BouSSION. « Élections européennes : un Nantais conduit la liste « défendre les enfants ». *Ouest France*

### **III - LES RÉPONSES DES CANDIDATS TÊTES DE LISTES AUX EUROPÉENNES 2024, INTERROGÉS PAR ISABELLE NÉGRIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE D'EUROPANOVA**

Isabelle Négrier, Directrice générale d'EuropaNova a interrogé les candidats têtes de liste aux Européennes. Sur les 38 listes (la France étant le pays européen qui a présenté le plus de listes), EuropaNova a interviewé près d'une trentaine de candidats au scrutin européen. La question suivante leur a été posée : Que pensez-vous de l'harmonisation en Europe, notamment du droit des affaires, à même de permettre aux entreprises de se déployer à l'échelle continentale ?

**Léon Deffontaines, Parti communiste français**

Il se dit contre l'harmonisation du droit européen et plus généralement à toute mesure fédéraliste. Cependant, l'UE peut faire plus à d'autres niveaux en matière de protectionnisme, d'entrepreneuriat et de réindustrialisation.

**Raphaël Glucksmann, Place publique**

Selon lui, le marché unique ne peut fonctionner correctement si les normes varient dans chaque pays. L'UE doit donc faire preuve d'une harmonisation, si possible par le haut, des normes nationales.

**Guillaume Lacroix, Parti radical de Gauche**

Il dénonce un marché intérieur qui ne respecte pas une harmonisation sur tous les points, notamment une harmonisation fiscale qui ne permet pas une cohésion, un développement des échanges entre États membres et une meilleure taxation de la valeur ajoutée. La souveraineté européenne n'est possible que s'il existe une conception commune à l'échelle européenne.

**Yann Wehring, Écologie positive**

Le candidat se dit être européen convaincu et se positionne pour tout ce qui pourrait aider à l'effacement des "frontières artificielles", bien qu'il ne soit pas contre les États nations en soit. Il rappelle que l'alliance européenne se fonde à l'origine sur des alliances économiques, sur un

marché unique et qu'il n'est pas normal que le droit ne soit pas encore harmonisé : "il reste du travail à faire". Le manque d'harmonisation peut créer des tensions entre citoyens de différentes nations européennes.

### **Marine Cholley, *Équinoxe***

Aujourd'hui, une harmonisation ambitieuse est devenue essentielle selon elle, tel un "jeu collectif", notamment en matière de politique fiscale et environnementale. Par exemple, il ne lui paraît pas acceptable d'avoir des paradis fiscaux au sein de l'UE. Elle se positionne également pour des closes miroirs à l'entrée de l'Union que devraient se partager tous les États membres, fondé sur un respect de règles communes.

### **Hélène Thouy, *Parti Animaliste***

La candidate parle d'une nécessité de la primauté du droit européen au travers de la Cour de Justice, qui se doit de rappeler à l'ordre les juridictions nationales quand il le faut. Un travail doit être fait sur l'harmonisation des normes pour permettre de dépasser les difficultés engendrées par de potentiels conflits de textes.

### **Jean-Marc Governatori, *Écologie au Centre***

L'harmonisation est selon lui nécessaire, mais encore une fois trop prématurée. Les citoyens européens doivent au préalable abandonner l'idée de se faire voler leur souveraineté par l'Europe, ne plus être rebutés par l'UE et se sentir "chanceux" d'y appartenir.

### **Laure Patas d'Illiers, *Europe Démocratie Espéranto***

Pour fonctionner correctement, il s'agit selon elle de penser la réglementation à l'échelle européenne bien que son parti ne se positionne pas sur le sujet.

### **Gaël Coste-Meunier, *Défendre les enfants***

Il se dit en faveur d'une harmonisation européenne du droit pour défendre la cause des enfants à la maille européenne. Cette harmonisation peut également s'avérer très utile en cas de litiges au sein des couples binationaux vis-à-vis de la garde des enfants.

### **Caroline Zorn, *Parti Pirate***

Elle estime qu'à l'échelle mondiale, l'État français seul n'a pas les moyens de peser. Il est nécessaire de mutualiser les forces de défense au sein de l'UE, et surtout en matière de cyberdéfense, à l'image des intérêts partagés entre États membres depuis la création du projet européen.

### **Audric Alexandre, *PACE***

Il perçoit l'harmonisation du droit des affaires comme un moyen d'aller vers une Europe plus fédérale. Il propose également la mise en place d'une fiscalité européenne au travers d'un impôt européen sur les sociétés multinationales et ainsi créer une nouvelle source de financement propre de l'Union.

### **Jean Marc Fortané, *Une Autre Europe***

Le candidat, remettant en cause l'Union Européenne dans sa forme actuelle, s'oppose à toute forme d'harmonisation du droit au niveau européen, préférant un droit souverain pour chaque État.

### **Philippe Ponge, *Décidons Nous-Mêmes***

Il considère l'harmonisation du droit comme une évidence dans la mesure où le marché commun européen doit être régi par des règles de droit et des règles fiscales communes et harmonisées.

### **Valérie Hayer, *Renaissance***

Elle considère l'harmonisation du droit européen comme faisant la force du marché unique, dont les objectifs sont notamment de faciliter les échanges et les opportunités de voyage pour les jeunes européens. Le droit européen est notre droit en tant que citoyens européens, autant que le marché national : "c'est un droit qu'on négocie ensemble". La simplification administrative est également un sujet de discussion et sur lequel chaque État membre doit se pencher à l'échelle nationale.

### **Édouard Husson, *Rester libre***

L'harmonisation des lois ne doit pas passer selon lui par une inflation normative et une hausse de la fiscalité. Pour chaque loi créée, il voudrait deux textes de lois supprimés, permettant une simplification des normes à l'échelle européenne. L'Europe devrait

également, d'après lui, se concentrer sur des sujets essentiels tels que des questions humaines difficiles à traiter, comme le divorce entre deux individus européens de nationalités différentes, et non pas sur la régulation de "détails" inutiles.

### **Jean Lassalle, *Alliance Rurale***

Il s'oppose à une harmonisation du droit.

### **Georges Renard-Kuzmanovic, *Nous le peuple***

Il s'oppose à une harmonisation qui cache selon lui une "fédéralisation de l'Europe". Il est déjà facile, selon lui, pour les grandes entreprises implantées sur le sol européen de jouer des accords de libre-échange pour se développer. Or, une véritable harmonisation des normes du droit des affaires devrait s'accompagner d'une harmonisation fiscale et sociale, au risque de provoquer une "guerre de tous contre tous", une défiance accrue envers les institutions européennes.

### **Jordan Bardella, *Rassemblement National***

Il pense que l'harmonisation du droit est illusoire. Il préférerait au contraire une pause réglementaire. Selon lui, l'inflation des normes au niveau européen empêche le développement des entreprises nationales. Il faut faire remonter des pistes de simplification, qu'il juge comme étant un élément de compétitivité pour la France de demain.

### **Marion Maréchal, Reconquête**

Elle ne souhaite pas davantage d'harmonisation et se positionne contre de nouvelles compétences pour l'UE, qu'elle ne juge ni nécessaires ni bénéfiques pour la France. Elle est favorable à une réduction de la charge normative en Europe, constatant un "tsunami réglementaire". Elle dit défendre la "sobriété normative", voulant la suppression de deux textes de lois à chaque nouvelle norme adoptée. L'Europe devrait selon elle se concentrer sur d'autres sujets, dont la réindustrialisation et la souveraineté énergétique, en allégeant les normes imposées aux entreprises européennes.

### **Florian Philippot, Les Patriotes**

Pas de réponse.

Les candidats suivants ont été auditionnés par Europa Nova mais ne sont finalement pas candidats aux élections européennes 2024. Voici leurs points de vues sur l'harmonisation :

### **Antonin Duarte, Les Écologistes**

Il reconnaît les progrès effectués à l'échelle européenne mais souhaiterait plus d'harmonisation, notamment en matière linguistique. Il lui semble important d'adopter une langue intra-européenne pour créer une culture européenne. Le principe de laïcité devrait également, selon lui, se généraliser à l'échelle européenne afin d'éviter toute tentative de séparatisme religieux.

### **Thierry Paul Valette, Europe Équitable**

Le processus d'harmonisation est une suite logique faisant entièrement partie du projet européen. Il souhaite également une meilleure prise en compte des TPE et PME qui sont en grande majorité au sein de l'UE. Il évoque un code du droit des affaires pour aider et renforcer le développement des entreprises qui se traduirait en termes économiques.

### **Gilles Mentré, Union Le Centre**

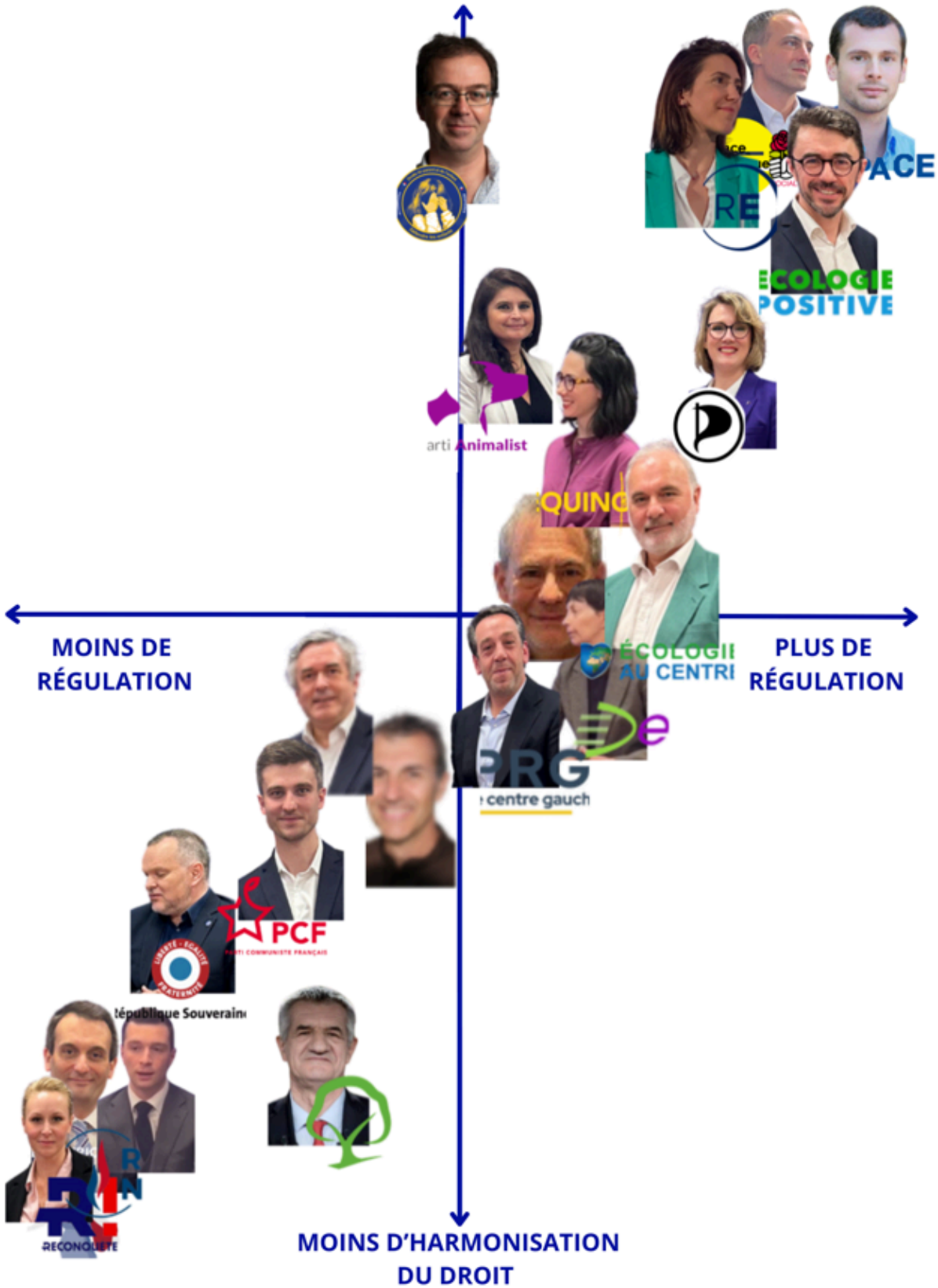
Il est nécessaire, selon lui, d'harmoniser les normes industrielles, en déployant les instruments financiers pour aider les PME au niveau territorial, les programmes d'aide européens étant aujourd'hui inadaptés et insuffisants. En revanche, il se dit contre une intervention européenne dans tous les aspects du quotidien des européens qui reviendrait à les contraindre plus qu'à améliorer leurs conditions de vie.

### **Yves Gernigon, Parti Fédéraliste Européen**

Il défend une harmonisation des normes européennes dans certains domaines, dont le droit des affaires. Cela revient, selon lui, à l'aboutissement du marché unique européen et du projet européen. Il se dit favorable à un Code européen des Affaires qui pourrait aider les PME et PMI à commercer au sein de l'Europe et à booster l'économie du continent. En revanche, les États devraient selon lui conserver leurs prérogatives en matière de droit privé, préservant la souveraineté de leur peuple. Bruxelles ne devrait pas avoir son mot à dire sur ces dispositions.



PLUS D'HARMONISATION DU DROIT



## CONCLUSION

Le déclin économique du marché unique européen n'est pas irréversible. EuropaNova propose dans son rapport du [Conclave 2023](#): « Europe 2040 : demain se joue dès aujourd'hui » des réformes concrètes du marché afin de concurrencer les grandes économies mondiales. Pour cela, l'harmonisation des droits nationaux des Vingt-Sept est une étape importante.

Les Entretiens EuropaNova ont montré qu'une majorité des candidats aux élections européennes se positionnent pour une harmonisation des droits nationaux, à l'échelle européenne.

Les programmes des candidats têtes de listes aux Européennes ne mentionnent pas ces sujets pourtant imminemment européens. Pour reprendre la première analyse d'EuropaNova lors de la publication de son rapport sur les élections européennes, les sujets nationaux prennent une plus grande place que ceux européens dans les débats, bien que le scrutin soit européen. L'harmonisation du droit est

aujourd'hui clé dans le renouvellement continu de la machine qu'est l'Union européenne.

## BIOGRAPHIES

Des candidats têtes de listes aux Européennes 2024



### Léon DEFFONTAINES

Né en décembre 1996 à Amiens, Léon Deffontaines a été Secrétaire général des Jeunesses communistes, puis porte-parole du Parti Communiste.



### Raphaël GLUCKSMANN

Né en octobre 1979 à Boulogne Billancourt, Raphaël Glucksmann est euro-député depuis 2019 et co-Président de Place Publique. Il a fait de l'humanitaire et a co-fondé l'association Études Sans Frontières. Il réalise en 2004 un documentaire sur le génocide au Rwanda. Il a été conseiller spécial de 2009 à 2012 de Mikheil Saakachvili, anciennement président de la Géorgie.



### Guillaume LACROIX

Né le 11 février 1976 à Bourg-en-Bresse, il est candidat aux européennes en tant que tête de liste du Parti Radical de Gauche et conseiller régional d'Auvergne Rhône Alpes.



### Yann WEHLING

Né en juillet 1951 à Strasbourg. Yann-Wehring est vice-président chargé de la transition écologique du conseil régional d'Île de France. Il est président du parti Écologie Positive.



### Marine CHOLLEY

Née le 4 janvier 1993 à Nancy, Marine Cholley est ingénieure spécialisée dans la transition énergétique et membre du Parti Équinoxe.



### **H  l  ne THOUY**

N  e en d  cembre 1958    Marseille, H  l  ne Thouy est avocate au barreau de Bordeaux et co-pr  sidente du Parti Animaliste.



### **Jean Marc GOVERNATORI**

N   en d  cembre 1958    Nice, Jean-Marc Governatori est conseiller municipal de Nice. Il est aujourd'hui candidat aux   lections europ  ennes en tant que t  te de liste d'  cologie au centre.



### **Laure PATTAS D'ILLIERS**

N  e le 10 mai 1957    Suresnes, Laure Patas d'Illiers est vice-pr  sidente d'Europe D  mocratie Esp  ranto. Aujourd'hui retrait  e, elle   tait informaticienne au minist  re des Finances.



### **Ga  l COSTE-MEUNIER**

Ga  l Coste-Meunier est pr  sident de l'association Droit du Parent et de l'Enfant qu'il a co- fond  e.



### **Caroline ZORN**

N  e en juillet 1980    Thionville, Caroline Zorn est avocate de profession, aujourd'hui conseill  re municipale de Strasbourg et vice-pr  sidente de l'Eurom  tropole. Elle est porte- parole du Parti Pirate.



### **Audric ALEXANDRE**

N   en mai 1989, Audric Alexandre est enseignant d'espagnol et d'anglais    la facult   de droit et en   cole de soins infirmiers. Il a   t   candidat aux r  gionales en 2021 et aux l  gislatives en 2022 dans la 1  re circonscription du Nord.



### **Jean-Marc FORTANÉ**

Né en juin 1962 à Pau, Jean-Marc Fortané est vétérinaire, architecte ouvrier, voyageur routard, responsable d'associations citoyennes et auteur éditeur.



### **Philippe PONGE**

Né en 1963 à Paris, Philippe Ponge est entraîneur de tennis à Montrouge. Il a été candidat aux élections législatives de 2022.



### **Valérie HAYER**

Née en 1986 en Mayenne, Valérie Hayer est eurodéputée au sein du groupe Renew Europe dont elle est présidente. Elle a été, auparavant, conseillère municipale et départementale dans sa région d'origine.



### **Édouard HUSSON**

Né en mars 1969 à Paris, Édouard Husson est historien et universitaire. Il a dirigé l'école ESCP Europe de 2012 à 2014. Il est spécialiste de l'Allemagne et professeur à l'Institut Franco-Allemand d'Études Européennes. Il est aujourd'hui membre du Parti Rester Libre.



### **Jean LASSALLE**

Né en mai 1955 à Lourdios-Ichères, Jean Lassalle était député français jusqu'en 2022. Il est aujourd'hui Président du parti Alliance Rurale.



### **Georges RENARD-KUZMANOVIC**

Né en mai 1973 à Belgrade en Serbie, Georges Renard-Kuzmanovic est analyste géopolitique. Il a fait de l'humanitaire et a été militaire. Il a enseigné à l'université et a été cadre en entreprise. Il est aujourd'hui président du mouvement République souveraine qu'il a fondé en 2018 après avoir quitté le Parti de gauche.



### **JORDAN BARDELLA**

Né en septembre 1995 à Drancy, Jordan Bardella est euro-député depuis 2019 au sein du Groupe Identité et Démocratie. Il est membre du Rassemblement National depuis 2012, parti dont il est devenu le président en 2021. Il a été assistant parlementaire, porte-parole de son parti, et conseiller régional d'Île de France.



### **Marion MARÉCHAL**

Née en décembre 1989 à Saint Germain en Laye, Marion Maréchal a été députée nationale aux couleurs du Front National avant de rejoindre le parti Reconquête créé par Éric Zemmour. Après son mandat parlementaire, elle s'est mise en retrait de la vie politique, période pendant laquelle elle a fondé l'ISSEP, Institut des Sciences Sociales Économiques et Politiques.



### **Florian PHILIPPOT**

Né en octobre 1981 à Croix dans le Nord de la France, Florian Philippot a été directeur stratégique de la campagne de Marine Le Pen, puis porte-parole du rassemblement bleu marine et vice-président du FN en 2012. Il a été eurodéputé de 2014 à 2019. Il quitte le FN en 2017 pour fonder le parti Les patriotes dont il est le président.

Les candidats suivants ont été auditionnés par EuropaNova mais n'ont finalement pas été candidats aux élections européennes 2024 :

**Antonin DUARTE**

Né en février 1971 à Versailles, Antonin Duarte est philosophe et urbaniste. Il est passé par le Modem et le parti de centre gauche UDE avant de se présenter en tant que candidat LREM aux élections municipales de Paris en 2020. Il est président du parti et think tank Les Écologistes.

**Thierry Paul VALETTE**

Né le 17 août 1976 à Lisieux, il est une figure du mouvement des Gilets jaunes. Il a créé son parti Europe Équitable en 2023.

**Gilles MENTRÉ**

Né en août 1962, Gilles Mentré est énarque et polytechnicien. Il a été inspecteur général des Finances et conseiller à la présidence de la République. Il a co-fondé l'association Electis Solutions proposant des dispositifs sur le vote électronique. Il est également essayiste, et aujourd'hui conseiller métropolitain du Grand Paris.

**Yves GERNIGON**

Né à Saint Malo en Bretagne, Yves Gernigon est Président du Parti Fédéraliste Européen et chef d'entreprise à Paris.

## BIBLIOGRAPHIE

<https://www.euractiv.fr/section/economie/news/a-qui-profite-la-libre-circulation-des-travailleurs-dans-lue/>

[https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/04/18/enrico-letta-l-economie-de-l-europe-d-ecroche-on-ne-peut-plus-attendre\\_6228473\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/04/18/enrico-letta-l-economie-de-l-europe-d-ecroche-on-ne-peut-plus-attendre_6228473_3234.html)

<https://www.lesechos.fr/monde/europe/marche-unique-europeen-les-pistes-de-reforme-poussees-par-enrico-letta-2089560>

<https://www.touteurope.eu/economie-et-social/marche-unique-l-ancien-premier-ministre-italien-enrico-letta-presente-ses-propositions-aux-vingt-sept-pour-eviter-le-decrochage-de-l-economie-europeenne/>

<https://www.ohada.com/actualite/7290/code-europeen-de-droit-des-affaires-rapport-enrico-letta.html>

<https://www.lemondedudroit.fr/institutions/92739-rapport-letta-futur-marche-unique-appel-creation-d-un-nouveau-code-europeen-affaires-renforcer-competitivite-union.html>

<https://www.codeeuropeendesaffaires.eu/2023/09/29/avant-projet-de-code-europeen-des-affaires/>

[https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/04/18/enrico-letta-l-economie-de-l-europe-d-ecroche-on-ne-peut-plus-attendre\\_6228473\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/04/18/enrico-letta-l-economie-de-l-europe-d-ecroche-on-ne-peut-plus-attendre_6228473_3234.html)

<https://www.fondation-droitcontinental.org/fr/wp-content/uploads/2023/12/CP-Code-europeen-final.pdf>

<https://www.fondation-droitcontinental.org/fr/le-projet-de-code-europeen-des-affaires/>

<https://www.codeeuropeendesaffaires.eu/>

<https://www.henricapitant.org/actions/projet-de-code-europeen-des-affaires-2/>

## REMERCIEMENTS

EuropaNova souhaite vivement remercier les candidates et les candidats qui ont bien voulu se prêter à cet exercice démocratique qui n'a pas été guidé par le diktat de l'audimat. EuropaNova est une association à but non lucratif reconnue d'intérêt général.

Abonnez-vous à la Newsletter d'EuropaNova ! : [lien](#)

-  Notre site : <https://europanova.eu/>
-  Twitter : [https://twitter.com/Europa\\_Nova](https://twitter.com/Europa_Nova)
-  Facebook : <https://www.facebook.com/Europanova/>
-  LinkedIn : <https://fr.linkedin.com/company/europanova>
-  Instagram : <https://www.instagram.com/europanova/>
-  Spotify : <https://open.spotify.com/show/6Nuy1gVEzmqHGvhTWqSWeh>
-  Youtube : <https://www.youtube.com/@EuropaNova>
-  Adresse courriel : [contact@europanova.eu](mailto:contact@europanova.eu)
-  Adresse courriel de la Directrice générale d'EuropaNova : [isabelle.négrier@europanova.eu](mailto:isabelle.négrier@europanova.eu)
-  Numéro de téléphone d'Isabelle Négrier : +33 6 22 75 55 48